

**DELIBERATION n°2**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**De ST GEORGES HAUTE VILLE**  
**Séance du 11 mars 2024**

**Délibération n° 2**

**Nombre de conseillers en exercice : 9**

**Nombre de membres présents : 8 - Absents excusés : 1**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 mars 2024, à vingt heures le **CCAS** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

**Date de convocation du conseil d'administration : 8 mars 2024**

**Présents :** Didier CHAMBON, Odile PINTURIER, Sylvie DALLERY, Isabelle BRUNEL, Marie-Claude CHATAIN, Frédéric MILLET, Jean ERBA. BRIGITTE RIVOLLIER.

**Absent excusé :** Adeline CREPET

**Secrétaire de séance :** Odile PINTURIER

**Objet :** approbation du compte administratif 2023

**Le conseil d'administration** réuni sous la présidence de Frédéric MILLET, président du CCAS, Suite à la validation du compte de gestion, le conseil d'administration se fait valider le compte administratif 2023

CNE ST GEORGES H.VILLE - BUDGET C.C.A.S. - CA - 2023

bouton Nouveau.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 592,54	G	7 922,25
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	6 885,68
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	7 592,54	= G + H + I + J	14 807,93
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	7 592,54	= G + I + K	14 807,93
	Section d'investissement	= B + D + F	0,00	= H + J + L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	7 592,54	= G + H + I + J + K + L	14 807,93

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

**Déclare** que le compte administratif dressé, pour l'exercice 2023 visé et certifié  
Conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**Approuve, après délibération et vote à mains levées, le compte administratif 2023 par 8 voix  
pour 8 voix exprimées.**

Ont signé, au registre, le président et le secrétaire

Fait à Saint Georges Haute Ville,

Le 11 mars 2024

Le Président : F. MILLET

A blue circular official stamp is partially obscured by a black ink signature.

Le secrétaire : Odile PINTURIER

A black ink signature.

Transmis au représentant de l'Etat le : 12/04/2024

Mis en ligne : 15 /04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240311-delib2caccas24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024